



DEPARTEMENT : Maine-&-Loire	REPUBLIQUE FRANCAISE	ARRONDISSEMENT : Segré-en-Anjou-Bleu
CANTON : Chalonnes-sur-Loire	Liberté – Egalité - Fraternité	COMMUNE : SAINT-AUGUSTIN-DES-BOIS

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE **DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 AOUT 2021**

<p><u>Nombre de Conseillers</u> - en exercice : 15</p> <p>- présents : 14 - ayant donné pouvoir : 1 - quorum : 5 - nombre de votants : 15</p> <p><u>Date de convocation</u> : Le 26 août 2021</p>	<p>L'an deux mille vingt et un, le trente août à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué par Madame la Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie GUICHARD, Maire.</p> <p><u>ETAIENT PRESENTS</u> : Virginie GUICHARD, Maire, Emmanuel CHARLES, 1^e adjoint, Chantal MAHOT, 2^e adjointe, Charly LAGRILLE, 3^e adjoint, Hélène GILLET-COCHELIN, 4^e adjointe, Nelly GUERIN, Jean-Pierre LABBE, Yannick CAILLAUD, Christophe LE FRANC, Valérie DUBRAY, , Matthieu BENARD, Cédric DAVENET, Jessica CHEVRIER-LEBRUN, Valentin OUVRARD, Conseillers Municipaux.</p> <p><u>ETAIENT ABSENTS EXCUSES ET/OU REPRESENTES</u> : Sandrine LENOGUE (pouvoir donné à Jessica CHEVRIER-LEBRUN)</p>
---	---

Madame la Maire ouvre la séance du Conseil à 20h35. Constatant le quorum, elle aborde les points prévus à l'ordre du jour. Chantal MAHOT est désignée secrétaire de séance.

Point 1 - Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 5 juillet 2021

Après en avoir délibéré, aucune observation n'étant formulée, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 5 juillet 2021.

Point 2 – Avis offre maîtrise d'œuvre architecte Rénovation de l'épicerie communale

Rapporteure: Virginie GUICHARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-07-05 approuvant le projet d'investissement pour les travaux de rénovation de l'épicerie communale ;

Considérant que suite à l'infructuosité de la consultation de bureau d'études lancée en février 2021 pour le projet de rénovation de l'épicerie, une consultation sans publicité ni remise en concurrence a eu lieu conformément aux dispositions du Code des Marchés Publics,

Madame la Maire a sollicité en mai 2021 l'Architecte Stanislas GOUYETTE – Architecte DPLG basé à Cantenay-Epinard pour qu'il réalise un chiffrage du programme de travaux de rénovation de l'épicerie.

L'architecte Stanislas Gouyette a présenté son offre le 6 août 2021. Cette dernière a été transmise au Conseil en amont de la séance afin que les membres puissent l'étudier et émettre un avis pour donner suite au projet.

Présentation succincte de l'offre :

- Montant prévisionnel estimé des travaux de rénovation de l'épicerie : 201 000,00 € HT ;
- Montant de la prestation de maîtrise d'œuvre de l'architecte : 30 560,04 € HT, soit un taux de rémunération de 15,204% du montant prévisionnel des travaux ;

- Taux de complexité des travaux estimé à 1,05 ;
- Délais d'exécution : 40 semaines, soit un début de travaux en août 2022 au plus tôt.

Des précisions sur l'offre seront à demander notamment sur l'adéquation du montant global de la prestation et la décomposition des prix d'une part, et d'autre part, sur l'absence d'information sur la mission REL (Relevé des existants) demandée dans le cahier des charges.

Madame la Maire propose un tour de table pour recueillir les avis des membres du Conseil.

Les montants prévisionnels des travaux ainsi que le taux de rémunération de l'architecte sont globalement perçus comme étant élevé, sachant que la fourchette de prix des maîtrises d'œuvre se situe globalement entre 6% et 11% sur des travaux réalisés ou en cours au niveau de la communauté de communes.

Matthieu Bénard pose la question de l'opportunité de démolir le bâtiment et de reconstruire plutôt que de le rénover. Madame la Maire souhaite maintenir l'implantation du commerce qui est essentiel pour la vie de la commune.

Il est demandé s'il est envisageable de faire appel à des écoles d'architectes pour mener le projet. Certains membres du Conseil proposent de relancer une nouvelle consultation afin d'être en mesure de comparer les prix et ne pas se baser sur une unique offre avec cependant pour certains, l'inquiétude de prolonger encore davantage les délais de commencement des travaux.

Madame la Maire explique que la réglementation est stricte sur les ERP et que c'est une difficulté supplémentaire de solliciter obligatoirement un architecte pour accompagner les travaux de rénovation d'un bâtiment recevant du public. Il y a une réelle difficulté à mobiliser des architectes en cette période de crise sanitaire qui se cumule avec la hausse des coûts des matières premières et la tension des entreprises sollicitées entre autres par les collectivités dans le cadre du Plan de Relance.

Au vu des échanges, Madame la Maire demande aux membres du Conseil de se positionner sur différents scénarii :

- Reporter le projet dans un contexte plus propice à la disponibilité des maîtres d'œuvre, des entreprises et une baisse des coûts des matériaux. Avec l'incertitude, dans ce cas, de l'octroi des subventions qui n'entreront plus dans le cadre du plan de relance induit par le contexte sanitaire ;
- La consultation de nouveaux architectes ;
- L'acceptation de l'offre présentée par l'architecte Stanislas GOUYETTE après avoir engagé une phase de négociation avec le candidat et lui avoir demandé des précisions sur le décompte des prix et des missions établies sur son offre initiale.

☞ Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident, à l'unanimité par 15 voix pour, de solliciter la disponibilité d'autres architectes sur le projet de rénovation de l'épicerie et, le cas échéant, d'autoriser Madame la Maire à signer l'offre de l'architecte Stanislas Gouyette après la phase de négociation.

Point 3 : Fonds territorial de résilience FTR-« FSBL » Ajustement des montants du dispositif

Rapporteuse : Virginie GUICHARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-06-23-25 – Fonds territorial résilience – Fonds de solidarité du bloc local (FSBL) du 23 juin 2020 validant le dispositif d'aide visant à soutenir les entreprises dans le cadre de la crise sanitaire, financé et mis en œuvre avec l'EPCI en complément du Fonds Territorial Résilience de la Région PDL ;

Vu la délibération de la Communauté de Communes des Vallées du Haut Anjou n° 2021-05-20-20 modifiant la délibération n° 2020-06-04-04 portant adhésion de la CCVHA au FTR-« FSBL » ;

Considérant qu'il est nécessaire de modifier la délibération n° 2020-06-23-25 afin d'ajuster les montants de la participation des aides allouées aux entreprises dans le cadre du FTR – FSBL,

Considérant que la CCVHA et les communes souhaitent soutenir les entreprises qui entrent dans le règlement d'intervention par le versement de subventions ; que ces fonds sont fixés de la manière suivante :

- Par la CCVHA : à hauteur de 500 000 € maximum
- Par les communes participantes : à hauteur de 13,80 € maximum par habitant (population municipale au 01/01/2020)

Considérant que le Fonds Territorial Résilience n'a pas été versé en totalité,

Considérant que la participation demandée aux communes ne peut donc être totale et doit être plafonnée au prorata du FTR réellement versé conformément aux montants suivants :

Commune	Nombre d'habitants	13,80 € / hab.		Abondement 2020 par commune
		Abondement total	FTR versé en 2020/ FTR total	
Bécon les Granits	2 803	38 681,40 €	50,95 %	19 706,33 €
Chenillé-Champteussé	351	4 843,80 €		2 467,69 €
Chambellay	403	5 561,40 €		2 833,27 €
Erdre en Anjou	5 746	79 294,80 €		40 396,93 €
Grez-Neuville	1 441	19 885,80 €		10 130,87 €
Les Hauts d'Anjou	8 759	120 874,20 €		61 579,65 €
Jaille Yvon	321	4 429,80 €		2 256,77 €
Juvardeil	815	11 247,00 €		5 729,81 €
Lion d'Angers	4 924	67 951,20 €		34 617,90 €
Montreuil sur Maine	759	10 474,20 €		5 336,11 €
Miré	984	13 579,20 €		6 917,96 €
Saint Augustin des Bois	1 218	16 808,40 €		8 563,08 €
Sceaux d'Anjou	1 195	16 491,00 €		8 401,38 €
Thorigné d'Anjou	1 226	16 918,80 €		8 619,32 €
Val d'Erdre Auxence	4 892	67 509,60 €		34 392,93 €
Saint Sigismond	(381)	Refus du FTR		0,00 €
Total :	35 837	494 550,60 €	50,95 %	251 950,00

☞ Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité par 15 voix pour, de :

- Valider le dispositif d'aide FTR-« FSBL » et son règlement d'intervention ;
- Approuver les montants sollicités à hauteur de 13,80 € par habitant au prorata du FTR réellement versé, soit 8 563,08 € pour la commune ;
- Autoriser Madame la Maire, à prendre toute disposition utile à l'application de la présente délibération.

Point 4 – Budget principal : décision modificative n°2

Rapporteure : Emmanuel CHARLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2021-03-29-08 : Budget communal - Vote du budget primitif 2021

Vu la délibération n°2021-05-31-02 : Budget communal - Décision modificative n°1,

Considérant la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget principal 2021 en prenant une décision modificative n°2 au budget sur différents chapitres de la section d'investissement et de fonctionnement pour le motif suivant :

- Intégration de l'amortissement du terrain multisports dont le fonds de concours à la CCVHA a été versé fin 2020 pour un montant de 8 528,75 € (amortissement sur 10 ans à compter de 2021).

Considérant les modifications proposées dans le tableau ci-dessous :

Nature	Investissement				Nature	Recettes			
	Dépenses			TOTAL BUDGET N		Recettes			TOTAL BUDGET N
	BP + REPORT N	DM 1 N	DM 2 N			BP + REPORT N	DM 1 N	DM 2 N	
10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	0,00			0,00	024 PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	1 000,00			1 000,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES Art. 1641 Emprunts en euro (remboursement prêt CA)	186 000,00	145 833,37		331 833,37	10 DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	34 116,14			34 116,14
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	39 820,00			39 820,00	13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	21 460,82			21 460,82
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	26 649,00			26 649,00	16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES art.1641 Emprunts en euros (Rachat prêt par AFL)	0,00	145 833,37		145 833,37
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES Art. 21311 Hôtel de Ville	442 848,94		853,00	443 701,94	204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	0,00			0,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00			0,00	21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0,00			0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	30,00			30,00	23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00			0,00
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00			0,00	27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00			0,00
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00			0,00	45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	0,00			0,00
001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	1 691,02			1 691,02	001 RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	0,00			0,00
Mouvement d'ordre									
					021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT SECTIONS	608 342,00			608 342,00
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	0,00			0,00	Art. 28041512 Baimerts et installations (Amort. City sade)	32 120,00		853,00	32 973,00
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	32 820,00			32 820,00	041 OPERATIONS PATRIMONIALES	32 820,00			32 820,00
Total Dépenses	729 858,96	145 833,37	853,00	876 545,33	Total Recettes	729 858,96	145 833,37	853,00	876 545,33

Fonctionnement									
Nature	Dépenses				Nature	Recettes			
	BP + REPORT N	DM 1 N	DM 2 N	TOTAL BUDGET N		BP + REPORT N	DM 1 N	DM 2 N	TOTAL BUDGET N
	N	N	N	N		N	N	N	N
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	226 230,00			226 230,00	013 ATTENUATIONS DE CHARGES	0,00			0,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00			0,00	70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES D	89 350,00			89 350,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	369 700,00			369 700,00	73 IMPOTS ET TAXES	550 500,00			550 500,00
022 DEPENSES IMPREVUES	10 000,00			10 000,00	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	278 950,00			278 950,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	153 550,00			153 550,00	75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2 000,00			2 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	74 000,00			74 000,00	76 PRODUITS FINANCIERS	0,00			0,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00			500,00	77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	3 000,00			3 000,00
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1 000,00			1 000,00					0,00
				0,00	002 RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	1 043 263,44			1 043 263,44
Mouvement d'ordre									
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	608 342,00			608 342,00	040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS				0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS Art. 6811 DAP-Immo incorp et corporelles (Amort. City sade)	32 120,00		853,00	32 973,00	042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SEC	0,00			0,00
043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTIO	0,00			0,00	043 OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC				0,00
	1 475 442,00	0,00	853,00	1 476 295,00		1 967 063,44	0,00	0,00	1 967 063,44

Excédent Fonctionnement :

490 768,44

Délibération

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité par 15 voix pour, d'adopter la décision modificative n°2 au Budget communal 2021 telle que présentée en annexe.

Point n°5 : informations diverses :

Point situation sanitaire :

- Indicateurs sanitaires : les indicateurs transmis par la Préfecture le 27 août 2021 sont plutôt encourageants.

- Protocole sanitaire école : Un protocole a été conçu avec 4 niveaux d'application selon le contexte sanitaire général. Pour la rentrée scolaire, c'est actuellement le niveau 2 (jaune) qui est mis en œuvre.

Il est similaire aux mesures appliquées en fin d'année scolaire 2020/2021 et pourra ainsi être décliné sans difficulté majeure d'organisation puisque les écoles et les services périscolaires le maîtrisent.

Principales mesures :

- o Cours en présentiel
 - o Port du masque en intérieur pour les personnels et élèves à compter de l'élémentaire
 - o Limitation du brassage par niveau
 - o Désinfection des surfaces
 - o Activités physiques autorisées en intérieur et en extérieur
 - o Fermeture de classe dès le 1^{er} cas en école et cours à distance, pour les collèges et lycées : cours en distanciel pendant 7 jours pour les élèves non vaccinés.
- Passe sanitaire :
La loi du 6 août 2021 relative à la gestion de crise sanitaire prévoit la mise en place d'un passe sanitaire pour différentes activités de loisirs. Il est applicable notamment pour l'accès aux :
 - o Stades, établissements sportifs, salles de sport, piscines...
 - o Cinémas, théâtres
 - o Restaurants, bars
 - o Festivals
 - o Déplacements de longue distance (train, avion, bateaux...)
 - o Musées
 - o Bibliothèques
 - o Salles de spectacles, salles de conférence et plus largement les Etablissements Recevant du Public de type L (salle polyvalente et à usages multiples) ou dans l'espace public dans le cadre d'activités et évènements culturels, sportifs, ludiques ou festifs.

Le passe sanitaire est exigé pour les personnes majeures, il sera étendu aux 12-17 ans à partir du 30 septembre 2021.

L'obligation de contrôle repose sur les responsables des lieux et établissements ou les organisateurs des évènements dont l'accès est subordonné à la présentation du passe sanitaire.

Ne sont pas soumis au passe sanitaires les établissements scolaires, les réunions professionnelles, les Assemblées Générales, les réunions de Conseil municipal.

Une réunion avec les associations est organisée mercredi 1^{er} septembre 2021 à la MCL à 20H30 pour échanger sur la mise en place du passe sanitaire.

Concernant le Festival d'orgues qui se déroulera les 18 et 19 septembre 2021, Madame la Maire demande aux élus de venir en aide à l'association O'Z'Orgues etc. pour vérifier le passe sanitaire à l'entrée des ERP.

- **Location du centre polyvalent les week-ends**

Le centre polyvalent n'est plus proposé à la location des particuliers depuis le début de la crise sanitaire. Les derniers indicateurs étant encourageants, il y a lieu d'échanger sur l'opportunité et la pertinence de relouer les salles et dans quelles conditions.

Il est rappelé le fonctionnement en place :

- o Le passe sanitaire est à contrôler par le locataire de la salle
- o Des permanences d'élus sont mises en place pour la réalisation des états des lieux d'entrée et de sortie et en cas d'urgence et de dysfonctionnements majeurs

Certains élus font part du souhait de ne pas être sollicités pour les permanences d'élus, estimant que ce n'est pas leur rôle et qu'ils n'ont pas toujours les compétences si des problèmes techniques surviennent lors des locations.

La particularité du bâtiment est qu'il est à usages multiples et qu'il accueille diverses activités, dont notamment l'accueil périscolaire et la restauration scolaire. Le centre polyvalent est destiné aux services périscolaires jusqu'à 19H15 les vendredis et occupé dès 7H15 les lundis. Cette organisation ne permet pas aux agents communaux de réaliser les états des lieux qui de fait se déroulent en dehors du temps de travail, au cours du week-end.

La question du nettoyage du centre polyvalent par les locataires est également un point sensible dans le contexte sanitaire actuel qui nécessite l'application de protocole de désinfection strict.

Madame la Maire soulève alors la question de la pertinence de proposer de nouveau la location du centre polyvalent sachant que c'est un service rendu à la population.

Avant de statuer, un travail préalable doit être entrepris pour évaluer l'opportunité :

- Redéfinir le contour des locations sur le volet des tarifs actuels et l'éventuelle mise en place d'un forfait désinfection qui serait réalisé par une entreprise avant 7H00 les lundis matins (une demande de devis est en cours)
- Redéfinir le règlement de location et les modalités (associations, Augustinois, locataires hors commune, locations multiples sur un week-end, locations fêtes de fin d'année...)
- Le montant des pertes de recettes sans locations privées sur le budget communal avec intégration des recettes liées à la présence de l'ALSH durant les vacances d'été
- Evaluer la faisabilité et les coûts de la mise en place d'astreintes pour les agents communaux ainsi que les formations à déployer (habilitations électriques spécifiques...)
- Interroger les communes environnantes sur leur fonctionnement

A ce jour, il est jugé prématuré d'envisager de proposer la location du centre polyvalent avant la fin de l'année 2021.

L'éventuelle reprise des locations à partir de 2022 sera débattue lors d'un Conseil municipal de fin d'année.

• Décisions du Maire :

N° / Date	Objet	Montants	Entreprise, organisme
DCM 2021-15 du 09/07/21	Achat véhicule électrique avec reprise du Partner	22 989,16 € TTC	RENAULT Retail group
DCM 2021-16 du 09/07/21	Installation rideaux occultants au Centre polyvalent Demande de subvention Plan régional de soutien à la vie associative	4 847,60 € HT	CREATISS
		2 423,80 € HT	Région
DCM 2021-17 du 19/08/21	Avenant au bail Vivéco (assujettissement TVA)	250,00 € HT 300,00 € TTC	M. Mme Tougourdeau

• Devis validés / en cours :

Prestations, fournitures réglées	Montant TTC	Prestataires
SORTIES SCOLAIRES	378,00	VOYAGES BAUDOQUIN

NETTOYAGE RESERVE INCENDIE	2 106,00	Association ALISE
ISOLOIRS ELECTIONS	1 026,00	COLLECTIVITES EQUIPEMENTS
DISTRIBUTION BULLETIN JUIN 2021	191,33	AIDES
NETTOYAGE CP post-élections	432,00	APN SARL
LOCATION NACELLE (installation filets SDS)	367,27	LOXAM
Engagement en cours		
PARTICIPATION FSBL ajustée	8 563,08	CCVHA
ENTRETIEN SENTIERS	420,00	ASDIES LES ARTISANS DU PAYSAGE
REPARATION AUTOLAVEUSE	530,51	PRODIM
DEGRAISSAGE HOTTE CUISINE CP	678,00	STH
REFECTION GOUTTIERE MCL	300,00	RAFFRAY

- Externalisation nettoyage de certains bâtiments par APN :

Les protocoles sanitaires à appliquer dans les ERP ne permettent plus à un seul agent communal d'avoir la charge du nettoyage de l'ensemble des locaux. La mairie va faire appel à APN : entreprise de St Léger de Linières pour des prestations de nettoyage à la rentrée.

Les contrats, avec période d'essai de 3 mois, sont en cours de signature pour :

- Mairie : 1h/j x 4 jours
- Foot (vestiaires, sanitaires, bar) : 1,5h/semaine
- Salle de sport (vestiaires, sanitaires, club house) : 2h x 2 jours + passage balayeuse mécanique sur terrain de jeu 1 fois/mois.

Le montant des prestations annuelles s'élèvera au maximum à 17 000 € (consommables et matériels inclus)

- Ressources humaines :

Recrutement de Julie Atiyé (agent de nettoyage des locaux et de restauration scolaire) à compter du 30 août 2021 à temps partiel ;

Recrutement de Benoit Salmon (agent technique) à compter du 2 août 2021 à temps plein, en vue du départ à la retraite de François Burg ;

Recrutement de Marie Labit (chargée de communication) à compter du 6 septembre 2021 jusque fin décembre 2021 à mi-temps afin d'achever les missions entamées dans le cadre de son stage Bachelor (site Internet, livret d'accueil...)

Nous leur souhaitons la bienvenue.

- Proposition de visite Assemblée Nationale le mercredi 27/10/2021

- Visite de l'Assemblée
- Entretien avec le député
- Repas
- Questions au Gouvernement

Douze élus présents sont intéressés par cette visite. La Directrice des services est également invitée. Le déplacement est à organiser en train. Le programme sera prochainement transmis.

- Séminaire de rentrée des élus communautaires, adjoints aux Maires, Directeurs des services le 25/09/2021
Ce séminaire, organisé par la CCVHA, aura lieu au Lion d'Angers sur l'ensemble de la journée, déjeuner et dîner compris. Le programme sera prochainement transmis.

Point n°6 : Questions diverses :

Cédric DAVENET déplore la qualité des travaux de gravillonnage réalisés dernièrement sur les routes départementales.

Jessica CHEVRIER-LEBRUN fait part de la sollicitation de la paroisse pour que les services techniques apportent leur aide pour débarrasser du mobilier de l'église en vue du nettoyage qui sera réalisé dans le cadre du concert du Festival d'orgues à la mi-septembre 2021. La demande va être faite au service.

Hélène GILLET-COCHELIN soulève les difficultés d'entretien du « jardin pédagogique » mis à disposition des services périscolaires. En effet la parcelle est grande et nécessite un entretien régulier qui s'avère complexe notamment durant les périodes de vacances scolaires.

Aussi, elle évoque la possibilité de scinder la parcelle et de la proposer à des administrés qui seraient intéressés de l'exploiter faute d'avoir un jardin potager. Cette mise à disposition pourrait être actée par la conclusion d'un contrat de location avec un loyer annuel symbolique (moins de 50,00 €).

Ce dossier va être étudié à la prochaine commission urbanisme.

Les points inscrits à l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Maire lève la séance à 22H20.

* * * * *



La Maire,

Virginie GUICHARD